



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

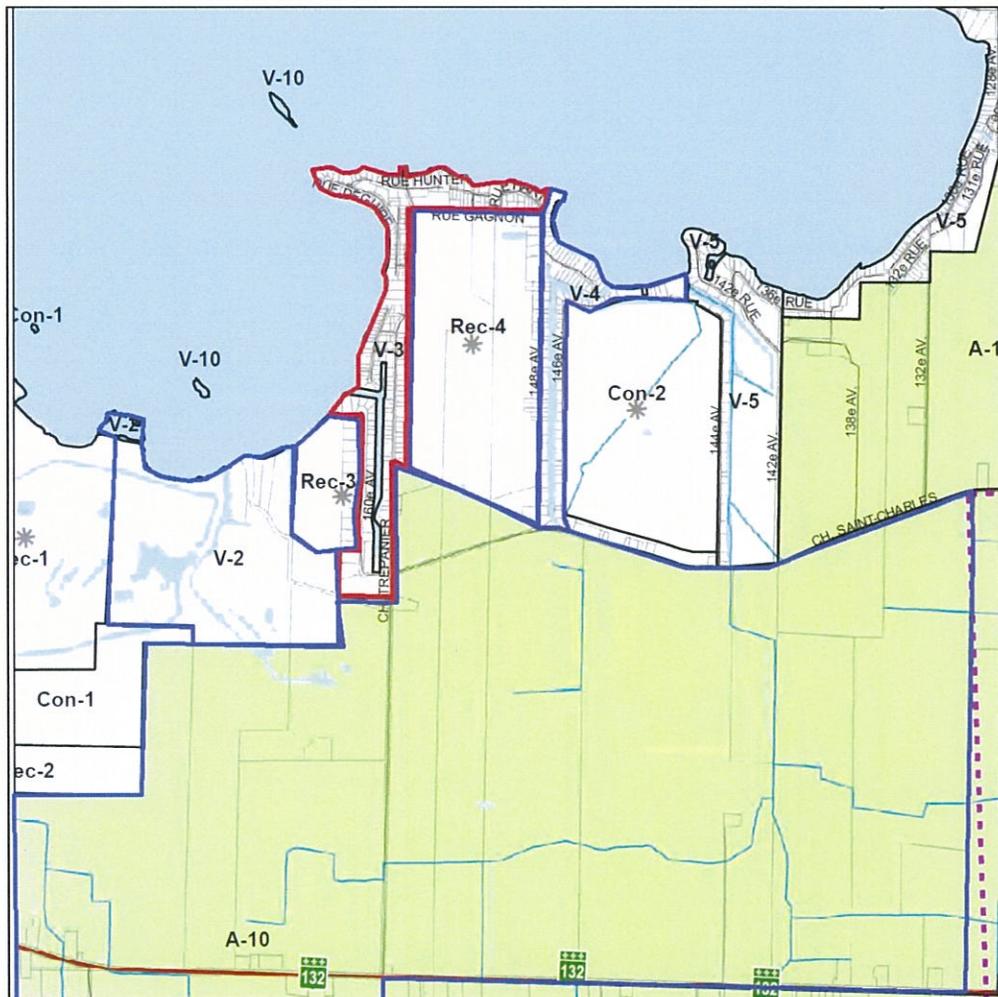
Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution suivant :

2024-02-1097    PPCMOI 2024-0001 – 216, 160E AVENUE

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Anicet a adopté le premier projet de résolution concernant une demande en vertu du Règlement numéro 528 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après PPCMOI).

Ce premier projet de résolution vise à permettre afin de permettre l'implantation d'une roulotte, d'une piscine creusée et d'une gloriette sur un terrain vacant situé au 216, 160<sup>e</sup> avenue à Saint-Anicet, sur le lot 4 671 601. Le secteur visé par le premier projet de résolution est la zone V-3 (encadré en rouge ci-dessous) et ses zones contiguës (encadrées en bleu ci-dessous) A-10, REC-3, REC-4, V-2, V-4 et V-10 tel qu'illustré au plan ci-dessous.



À noter que la zone V-10 concerne l'ensemble des îles présentes sur le Fleuve Saint-Laurent et que la zone A-10 se prolonge au sud de la route 132 jusqu'au chemin Neuf entre la limite ouest de la municipalité et le chemin Trépanier.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution aura lieu le 10 avril 2024 à 18h00, à la salle du conseil située au 333, avenue Jules-Léger à Saint-Anicet. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
3. Le premier projet de résolution ci-haut mentionné peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 333, avenue Jules-Léger durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.stanicet.com](http://www.stanicet.com)
4. Ce premier projet de résolution **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Anicet, ce 2 avril 2024

  
\_\_\_\_\_  
Denis Lévesque  
Directeur général et greffier-trésorier